

## Bilan de la rencontre ACMO

### « Les acteurs de la prévention face aux risques professionnels du menuisier »

Cette journée ACMO qui s'est déroulée le 15 septembre 2011 à l'attention des acteurs de la prévention des collectivités de la petite couronne a permis de traiter les risques professionnels du métier de menuisier.

Cette journée s'est déroulée en deux parties :

Des séances plénières ont eu lieu le matin au cours desquels ont été présentés :

- Les équipements et l'environnement de travail du menuisier,
- Les explosions de poussières de bois dans les menuiseries,
- les actions menées au sein de la menuiserie de la collectivité du Blanc Mesnil
- Les atteintes sur la santé et les examens obligatoires.

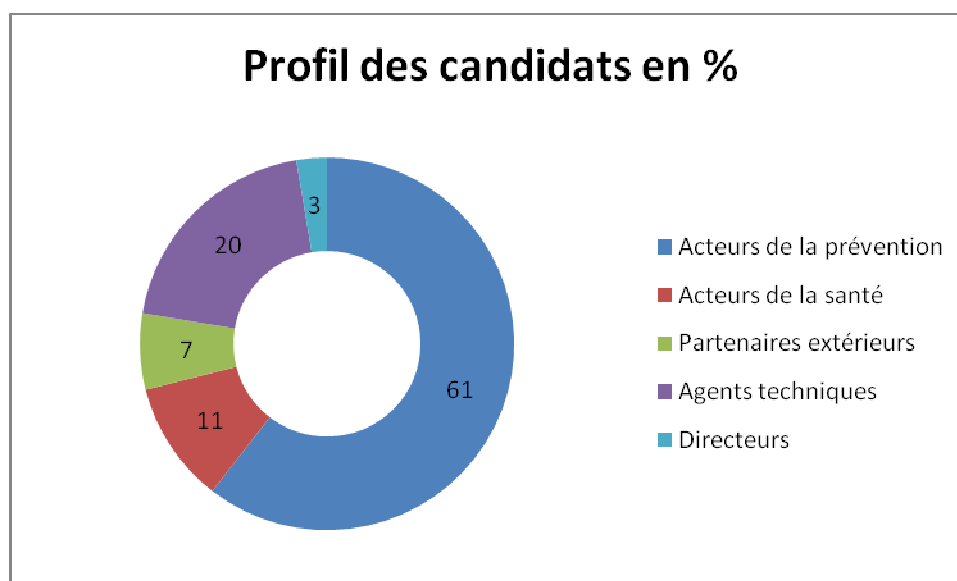
Des ateliers de travail ont été organisés l'après-midi en groupe sur les thèmes suivants :

- La réalisation d'une fiche de sécurité au poste de travail au sein de la menuiserie,
- L'organisation des interventions extérieures par le menuisier.

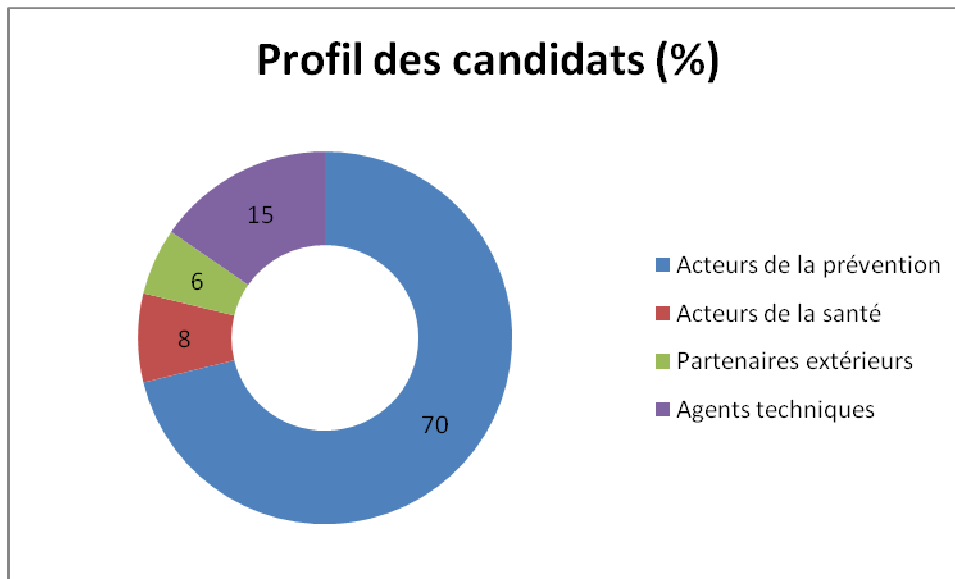
#### 1. Organisation de la journée

93 agents se sont inscrits à cette journée.

Les séances plénières ont rassemblé 76 personnes et ont essentiellement accueilli des préventeurs et des agents techniques (CTM, menuisier,...).



6 groupes de travail (56 participants) ont été formés l'après-midi et ont accueilli principalement des acteurs de la prévention.



## **2. Les séances plénières**

Les séances plénières ont pour objectif de présenter les principaux risques liés à l'activité du menuisier et les mesures de prévention pour y pallier.

La première présentation de Madame Cécile MARCHAND, conseillère en prévention au CIG, a porté sur le métier de menuisier, les caractéristiques des lieux de travail conformément aux dispositions réglementaires du code du travail et les éléments de sécurité que doivent comporter les équipements de travail pour travailler en toute sécurité.

Il a été ensuite présenté par Monsieur Hédi BOUAZNI, conseiller en prévention au CIG, le risque ATEX (Atmosphères explosibles). En effet, ce risque qui nécessite une certaine technicité est actuellement peu pris en compte par les collectivités alors qu'il peut engendrer des conséquences graves et irréversibles. Il a été par conséquent présenté le contexte et les conséquences d'une explosion, les conditions d'explosion, le cadre juridique et les mesures de prévention que doivent mettre en œuvre la collectivité pour pallier ce risque.

Pour illustrer les principales remarques des interventions précédentes, la collectivité du Blanc Mesnil, représentée par Monsieur VEILLARD, conseiller en prévention, a exposé les actions menées au sein de la menuiserie municipale. En effet, la collectivité a entrepris une démarche d'évaluation des risques et un plan d'actions a été réalisé pour cette unité de travail ce qui a conduit à la rénovation du système d'empoussièremment, l'achat de nouvelles machines. D'autre part, la collectivité a entrepris une démarche sur le risque chimique et les équipements de protection individuelle.

Le risque d'atteinte sur la santé a été présenté par le service de médecine professionnelle du CIG, Docteur BOURRIN. Cette présentation expose les principales pathologies existantes des menuisiers et les examens obligatoires que peuvent exiger les médecins de prévention.

### 3. Les ateliers

Le premier atelier a porté sur la réalisation d'une fiche de sécurité au poste de travail.

A partir d'un scénario (la conception d'étagères pour une crèche), le groupe de travail a du définir les risques professionnels du menuisier et les mesures de protections collectives et individuelles nécessaires pour éviter ce risque.

A partir de ces éléments, le groupe a mené une réflexion sur la composition d'une fiche de sécurité au poste de travail.

Différents documents ont été distribués pour cet atelier :

- Une grille d'identification des risques professionnels,
- Un exemple de fiches de sécurité au poste de travail,
- Une liste exhaustive du contenu d'une trousse de premiers secours,
- Un exemple de consignes générales à la sécurité.
- Une fiche récapitulative des EPI et leurs normes à mettre à la disposition des menuisiers.

Le deuxième atelier a porté sur l'organisation du travail du menuisier pour les interventions extérieures. A partir de photos de situations de travail, les participants devaient identifier les situations les plus satisfaisantes permettant d'améliorer les conditions de travail et réduire les accidents et les maladies professionnelles. Cet atelier a permis de traiter les principaux risques mobilisateurs de l'année 2011 à savoir :

- Le risque routier lié à l'aménagement des véhicules et à l'organisation des trajets,
- L'amiante et notamment la réalisation du diagnostic technique amiante,
- Les risques psychosociaux liés notamment à l'organisation des chantiers et à l'intervention dans une structure de la petite enfance,
- Les troubles musculo squelettiques lors de la manutention du matériel et des outils lors des interventions.

A la suite de cet atelier, des fiches récapitulatives des principaux risques (définition, mesures de prévention, références réglementaires et normatives) ont été distribuées aux participants.